

Daniel Micak
Chef des affaires juridiques et secrétaire général
Lightspeed Commerce Inc.

Le 31 juillet 2026

VIA SEDAR+

Objet : Lightspeed Commerce Inc.

**Rapport sur les résultats du vote conformément à l'article 11.3 de la Norme
Canadienne 51-102 - Obligations d'information continue (« NI 51-102 »)**

À l'assemblée annuelle et extraordinaire de 2026 des actionnaires de Lightspeed Commerce Inc. (« **Lightspeed** » ou la « **Société** ») tenue le 30 juillet 2026 (l'« **assemblée** ») et conformément à l'article 11.3 de la NI 51-102, les questions suivantes ont été soumises au vote.

1. Élection des administrateurs

Un vote a été tenu à l'égard de l'élection des administrateurs. Compte tenu des procurations reçues et des voix exprimées, les personnes suivantes ont été élues à titre d'administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires avec les résultats suivants :

Nom du candidat	Pour	%	Contre	%
Manon Brouillette	87 910 709	98,78 %	1 089 920	1,22 %
Dale Murray	87 206 302	97,98 %	1 794 327	2,02 %
Dax Dasilva	88 814 203	99,79 %	186 427	0,21 %
Nathalie Gaveau	88 067 937	98,95 %	932 694	1,05 %
Glen LeBlanc	88 701 374	99,66 %	299 256	0,34 %
Sameer Samat	88 076 056	98,96 %	924 474	1,04 %
Odilon Almeida	87 996 730	98,87 %	1 003 900	1,13 %

2. Nomination des auditeurs

Un vote a été tenu à l'égard de la nomination de PricewaterhouseCoopers S.E.N.C.R.L./s.r.l. (« **PwC** ») à titre d'auditeur de la Société. Compte tenu des procurations reçues et des voix exprimées, PwC a été nommée auditeur de la Société avec les résultats suivants :

Pour : 91 715 046 (99,54 %)
Contre : 426 212 (0,46 %)

3. Vote sur la résolution consultative sur l'approche de la Société en matière de rémunération des hauts dirigeants

Un vote a été tenu aux fins d'approuver une résolution consultative non contraignante sur l'approche de la Société en matière de rémunération des hauts dirigeants, tel que plus amplement décrit dans la circulaire d'information de la direction de la Société. Compte tenu des procurations reçues et des voix exprimées, cette résolution consultative et non contraignante sur l'approche de la Société en matière de rémunération des hauts dirigeants a été approuvée avec les résultats suivants :

Pour : 87 432 295 (98,16 %)
Contre : 1 643 263 (1,84 %)

4. Résolution relative au régime incitatif général modifié

Un vote a été tenu aux fins d'approuver une résolution ordinaire, dont le texte intégral est reproduit à l'annexe D de la circulaire d'information de la direction relative à l'assemblée afin 1) d'approuver une modification du régime incitatif général modifié de la Société (au sens qui est donné à ce terme dans la circulaire d'information de la direction) en vue de prolonger la durée de ce régime jusqu'au dixième (10^e) anniversaire de l'assemblée et 2) d'approuver la totalité des options et droits et des autres droits non attribués dans le cadre de ce régime. Compte tenu des procurations reçues et des voix exprimées, cette résolution consultative et non contraignante sur l'approche de la Société en matière de rémunération des hauts dirigeants a été approuvée avec les résultats suivants :

Pour : 62 280 332 (70,04 %)
Contre : 26 645 364 (29,96 %)

(signé) Daniel Micak

Chef des affaires juridiques et secrétaire général